Copie : Division du Commerce DFEP
Service du Développement
Bundeshaus Ost
3003 Berne

t.120.6-49 - F0/vl t.311 Pérou 21 3003 Berne, le 28 novembre 1973

Rapport du voyage de service de J. Forster en Amérique latine (7 octobre au 19 novembre 1973)

PEROU

PEROU

I. AIDE FINANCIERE AU DEVELOPPEMENT

- 1. Lors de mon arrivée à Lima le 12 octobre, M. Keusch m'informa qu'une réunion avait été organisée au Ministère de l'agriculture pour le 15 octobre, en vue de connaître le degré d'avancement de l'étude de préfactibilité pour le projet "Programa de Apoyo a la Canadería Lechera" (PAGL) et de connaître d'une manière générale et préliminaire le point de vue du Ministère sur les questions techniques que nous nous posions au sujet de ce projet (cf. en particulier Aktennotiz An/me 220.1 du 12 octobre 1973, p. 3).
- 2. Le matin même de la réunion, l'Ambassade recevait un télégramme de la Division du Commerce nous instruisant de ne pas pousser le projet et de ne pas presser les Péruviens. Nous avons donc décidé MM. Keusch, Burri, Baumann et le soussigné de ne pas insister auprès du Ministère pour avoir l'étude de préfactibilité le plus vite possible, mais simplement de présenter la réunion comme une réunion d'information à l'occasion du passage à Lima du soussigné.
- 3. Le Ministère fut représenté à cette réunion par une délégation d'une dizaine de personnes dirigée par le Directeur de Ganaderia (M. Hector Chacon) et comprenant une demi douzaine de techniciens du Ministère travaillant sur ce projet.
- 4. Les représentants du Ministère présentèrent les objectifs généraux du projet et les moyens à mettre en oeuvre, en développant chacun des points contenus dans le document du 27 juillet 1973. Il ne me paraît pas utile de reprendre ici cette présentation vu que l'étude de préfactibilité contiendra tous ces éléments; il pod

suffit de mentionner que le plan ne subit pas de modifications par rapport aux documents du 27 juillet.

- 5. La délégation suisse posa ensuite certaines questions techniques notamment quant aux aspects économiques du projet, l'approvisionnement en fourrage, la capacité du personnel qui sera chargé de l'exécution du projet. Les réponses à ces questions nous indiquèrent que l'étude de préfactibilité était déjà bien avancée et que les Péruviens avaient examiné tous les aspects de ce projet complexe. Le seul point sur lequel les réponses restèrent un peu vagues fut celui du personnel, mais nos interlocuteurs promirent d'inclure ce point dans l'étude de préfactibilité.
- 6. On parle beaucoup actuellement au Pérou d'un plan yougoslave d'une grande ampleur dans le secteur de la production laitière (les études à elles seules coûteraient environ 5 millions de
 dollars). A notre question de savoir si ce plan recouvrait celui
 qui nous a été soumis, nos interlocuteurs répondirent que le plan
 yougoslave était un plan à long terme dont la réalisation prendrait de nombreuses années alors que le PAGL était une action
 devant être réalisée à court terme et dont l'importance qualitative était considérable (vu son coût relativement faible) comme source d'expérience pour l'ensemble de l'économie laitière dans la région de la côte. Il n'y a donc pas de double emploi.
- 7. L'impression générale que nous avons rettrée de cette réunion est positive; le Ministère prépare activement et avec des techniciens compétents l'étude de préfactibilité que nous devrions recevoir vers le début du mois de décembre.

J'ai la conviction que cette étude (que nous soumettrons pour avis à certains spécialistes de notre service, notamment NM. Burri, Hilfiker, Herber et Turin) nous permettra de prendre une décision de principe quant à notre participation à ce projet. C'est d'ailleurs ce que j'ai indiqué à nos interlocuteurs du Ministère à l'issue de la réunion.

Vu l'urgence que les Péruviens accordent à ce projet, il importe que nous prenions une décision rapidement.

8. Vu le télégramme évoqué au point 2 ci-dessus, nous n'avons pas abordé avec nos interlocuteurs la question d'une éventuelle participation de la Suisse à l'étude de factibilité ni celle de savoir si le projet devait être réalisé comme "projet intégré". Ces deux points pourront être examinés en détail au vu de l'étude de préfactibilité au cas où la Suisse décide de participer à ce projet.

J, Forster

Copie : Division du Commerce DFEP

Ambassade de Suisse, Lima

Bureau régional COTESU, Lima

Service économique et financier du DPF